

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026\_33bis Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Le 28 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gael MANCUSO, Maire.

**Étaient présents :** M. BONELLO Christophe, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, M. CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, Mme CHAPEL Hélène, M. CHAPEL Pierre, Mme HAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril

**Procurations :**

Mme BONNET Nell a donné procuration à Mme CHAPEL Hélène, Mme MALINOWSKI Céline a donné procuration à Mme MIZZI Aline, Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAUA Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent, Mme SZLEK Sandy a donné procuration à Mme CHABASSUT Orlane

**Secrétaire de séance :** Mme Sabine NICOLAS

### FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB TAURIN – FETE VOTIVE 2026 – ERREUR MATERIELLE

Dans le cadre de l'organisation de la fête votive 2026, qui se déroulera du 7 au 10 mai 2026, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 4 140,00€ au Club Taurin, correspondant à sa participation financière à l'organisation de cette manifestation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'ATTRIBUER** au Club Taurin pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 140,00€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 28 avril 2026

Le Maire,

Gael MANCUSO



Le secrétaire de séance

Sabine NICOLAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif de Montpellier  
aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.tribunal-administratif.fr](http://www.tribunal-administratif.fr) Application agréée E-legalite.com

RECU EN PREFECTURE

Le 20/05/2026

www.tribunal-administratif.fr